



---

**CONSEIL**  
**SÉANCE DU 8 JUILLET 2020 - N° 311 -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 2 septembre 2020

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS**

Rachel **CERDAN**  
Benoîte **DE SAPORTA**  
Gilles **DESPAUX**  
Agnès **FICHARD-CARROLL**  
Jean-Sébastien **FILHOL**  
Marie **FORET**  
Sylvie **HURTREZ**  
Philippe **MÜNCH**  
Bertrand **PLEZ**  
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

**Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Richard **ARINERO**  
Emilien **AZEMA**  
Séverine **BERARD**  
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**  
Christine **LEREDDE**  
Vanessa **LLERAS**  
Alban **MANCHERON**  
Fleurice **PARAT**  
Marc **ROLLAND**  
Béatrice **ROY**

X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Jean-Sébastien <b>FILHOL</b>

**Collège C : USAGERS**

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane <b>BASSO</b>		
Nolwenn <b>BAUTIER</b> (suppléant)		
Maxime <b>BOUDET</b>		
Teddy <b>BAYLET</b> (suppléant)	X	
Alban <b>DURAND</b>		
David <b>ABEZA</b> (suppléant)		
Noémie <b>FRERE</b>		
Aude <b>BRETAGNOLLE</b> (suppléant)		
Coraline <b>MONTARIOL</b>		
Adèle <b>BARROIL</b> (suppléant)		
Axelle <b>SCHMITT</b>		
Déborah <b>GARCIA</b> (suppléant)		
Alexandre <b>SERP</b>		
Thomas <b>BESSEDE</b> (suppléant)		
Renaud <b>SOROT</b>	X	
Guilhem <b>FOUILHE</b> (suppléant)		

**Collège D : Personnels IATSS**

Georges <b>BOUBY</b>	X	
Dalila <b>HAMMAR</b>		Richard <b>ARINERO</b>
Nabil <b>KOUADRI</b>		
Nicolas <b>MOUREAU</b>		

**Personnalités extérieures**

**Christian ASSAF**  
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

**Michaël DELAFOSSE**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

**Jacques DIETRICH**  
(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-  
Pyrénées- Méditerranée)

**Éric JALLAS**  
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

**Chantal MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
	Christian ASSAF

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Sylvie MALACARNE

Alexandre PATERNE

Jean-Pierre PECOUL

X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université  
Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**

**En début de séance, 23 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

**Invités permanents présents :**

**- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale**

Agnès FICHARD-CARROLL

**- Directeur (trice) s adjoint(e)s**

Marc HERZLICH (Patrimoine)

Frédéric LEMOIGNO (Pédagogie/LMD5)

**- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie**

Benoite DE SAPORTA (Mathématiques)

Marie FORET (Physique)

Pascale GALL-BORRUT (EEA)

Yann LEREDDE (TEE)

Arnaud MARTIN (BE)

**- Chefs de service**

Gilles GUEVELLOU (Directeur administratif)

Béatrice GOUJON (Directrice administrative adjointe)

Sandrine VILLANUEVA-THERON (Directrice administrative adjointe)

Corinne FERNANDEZ (Relations Extérieures et Partenariats)

**- Responsables Pédagogiques**

Richard ARINERO (Licence)

Bertrand PLEZ (Master)

**- Chargés de mission**

Teddy BAYLET (Chargé de mission Etudiants)

Jérôme CASTELLON (Evaluation)

Sylvie HURTREZ (Planning/Prose)

**- Secrétaire de séance**

Sandra GAUCERAND (Assistante de direction)



Le **mercredi 8 juillet 2020**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 30 juin 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application informatique StarLeaf.

## 1. Introduction

### a. Ordre du jour

**M. HOFFMANN** fait remarquer que cette séance est particulière. En effet, le dernier Conseil de l'année est d'habitude dédié aux bilans annuels des Départements d'enseignement.

**M. HOFFMANN** annonce l'ordre du jour :

#### **1- Introduction du Directeur**

#### **2- Vote de PV**

#### **3- Conventions**

#### **4- Pédagogie :**

*a- Vote de la bourse exceptionnelle - année universitaire 2019-2020,*

*b- Vote de création d'un Diplôme Universitaire,*

*c- Vote des modifications du règlement des examens FdS,*

*d- Point évènement - Calendrier universitaire 2020-2021,*

*e- Point Parcoursup,*

*f- Point sur la rentrée 2020,*

#### **5- Questions diverses.**

**M. HOFFMANN** demande si l'auditoire a des questions diverses.

**M. SOROT** souhaite aborder 2 questions : la 1<sup>ère</sup> porte sur les élections des étudiants au conseil d'UFR, initialement prévues le 24 mars dernier et qui ont été reportées ; la 2<sup>ème</sup> question concerne la prolongation exceptionnelle des bourses sur critères sociaux pour le mois de juillet.

**M. HOFFMANN** prend note et informe qu'il répondra à **M. SOROT** en fin de séance.

**M. BOUBY** souhaite alerter la Direction des rumeurs qui se propagent dans le Département de Chimie : le dernier versement du budget en section Fonctionnement ne sera pas versé aux Départements de la FdS. « *Il est évident que cela les mettrait en danger pour finir l'année.* »

### b. Prochain Conseil

**M. HOFFMANN** informe que le prochain Conseil se tiendra le 2 septembre 2020 à 8h45. Ne pouvant anticiper l'évolution de la crise sanitaire et la situation à la rentrée, il tient, d'ores et déjà, à ce qu'il se déroule en visioconférence. Il ajoute que la convocation sera envoyée prochainement avec l'ordre du jour. Il indique que l'ordre du jour portera sur le vote des MCC pour l'année universitaire 2020-2021. Il ajoute que l'application MCC ouvrira à l'issue du Conseil de ce jour, et ce jusqu'au 24 juillet 2020. Les MCC seront mises à disposition de l'assemblée sur Moodle durant le mois d'août.

### c. Motion LPPR

**M. HOFFMANN** signale que la Présidence a présenté une motion, moins sévère que celle de la Faculté des Sciences, lors du Conseil d'Administration du 6 juillet dernier. Le CA a émis un avis favorable (25 Pour et 5 Abstentions) à cette dernière. Il précise que cette motion sera associée à celle de la FdS, et les deux seront transmises ensemble à Madame la Rectrice d'académie.

**M. BOUBY**, élu au Conseil d'Administration, regrette que cette motion ait été communiquée au dernier moment par le CA. Par ailleurs, Sud Education s'est abstenue lors du vote car il est noté dans le 1<sup>er</sup> paragraphe que l'Université de Montpellier remercie le ministère de l'effort de financement déployé auprès des universités, alors que la loi n'est pas adaptée aux besoins de celles-ci. L'organisation syndicale aurait préféré que cette motion soit rédigée sur la base de celle de la FdS, qu'elle juge très bien.

**M. BOUBY** invite les membres du Conseil à participer au rassemblement contre la LPPR qui se tiendra le soir même à partir de 18h sur la Place de la Comédie à Montpellier. L'objectif de cette manifestation est d'informer et d'alerter la population sur ce projet de loi.

Sans nouvelle remarque de la part de l'assemblée, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

## 2. Vote de relevés de conclusions

**M. HOFFMANN** annonce que le Conseil est invité à se prononcer sur les relevés de conclusions des séances du 30 avril et du 20 mai 2020. Il précise que ceux relatifs aux Conseils extraordinaires du 15 et 25 juin 2020 sont à la relecture finale et seront soumis au vote de l'assemblée en septembre prochain.

### d. Relevé de conclusions n°308 du 30 avril 2020

**M. HOFFMANN** rappelle qu'il s'agit du premier Conseil qui s'est tenu en distanciel. Il demande à l'auditoire si elle souhaite apporter des commentaires sur ce document.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote du relevé de conclusions n° 308 du 30 avril 2020.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le **relevé de conclusions n° 308 du 30 avril 2020**.

#### RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

*Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions n° 308 du 30 avril 2020.*

### e. Relevé de conclusions n° 309 du 20 mai 2020

**M. HOFFMANN** demande à l'assemblée si elle a des remarques relatives à ce relevé de conclusions.

**M. DESPAUX** signale qu'il était absent ce jour-là - il participait à un jury de thèse - et qu'il avait donné sa procuration à **M. ARINERO**. Il précise que cela n'apparaît pas dans l'émargement.



**Mme GAUCERAND** prend note de cette remarque et effectuera la correction.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote du relevé de conclusions n° 309 du 20 mai 2020.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le **relevé de conclusions n° 309 du 20 mai 2020**.

#### RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

*Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions n° 309 du 20 mai 2020.*

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour ces 2 votes et suggère de passer au prochain point.

### 3. Conventions

**M. HOFFMANN** indique que 2 conventions sont soumises au Conseil pour information :

- L'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Montpellier (IFMK)

**M. HOFFMANN** informe que l'Ecole de Kiné pourra recruter des étudiants de la Faculté des Sciences à partir de l'année prochaine. 7 étudiants du portail Curie et 8 étudiants du portail Monod seront acceptés dans cet établissement. La convention est établie dans un premier temps entre IFMK et l'Université de Montpellier. A cela s'ajoute la convention concernant les UE assurées par la Faculté et que suivront les étudiants de la composante pour pouvoir postuler à l'IFMK. Ces étudiants sont inclus dans le portail Santé.

- Master Erasmus Mundus MEME

**M. HOFFMANN** précise que ce master Erasmus Mundus MEME est porté par le Département BE. Cette convention ne présente aucun aspect financier. Elle permet aux étudiants, inscrits dans cette formation, de réaliser un semestre à Lausanne. Cette convention a une durée particulière puisqu'elle s'étend de l'année universitaire 2020-2021 jusqu'à l'année universitaire 2027-2028. Elle couvre la dernière année du LMD4 et va au-delà du LMD5.

**Mme HURTREZ** précise que le master existe depuis plusieurs LMD. Il s'agit d'un Erasmus Mundus entre Lausanne, Groningen et d'autres universités. De ce fait, le phasage n'est pas le même que celui du calendrier LMD français.

**M. HOFFMANN** demande si l'auditoire a des questions relatives à ces 2 conventions. Il rappelle qu'il s'agit d'une information et que le Conseil n'a pas besoin de se prononcer.

En l'absence de remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

#### 4. Pédagogie

##### f. Vote de la bourse exceptionnelle à la mobilité - année universitaire 2019-2020

M. HOFFMANN excuse Mme HAMMAR, Chef de pôle Relations Internationales, qui n'a pu être présente à cette séance. Il se charge de faire la présentation de la bourse exceptionnelle à sa place :



#### Pôle des Relations Internationales de la FdS

## Bourse exceptionnelle à la mobilité 2019-2020

(anciennement appelé Bourse au mérite)

25/06/2020



#### Politique RI FdS et rappel des critères de la bourse exceptionnelle

- Politique FdS :
  - ✓ **Renouveler chaque année la bourse exceptionnelle sur ressources propres de la FdS,**
  - ✓ **Favoriser le plus d'étudiants** possible partis en **mobilité** études ou stage, en Europe ou hors Europe,
  - ✓ **Récompenser** les très bons étudiants en leur attribuant une **bourse supplémentaire,**
  - ✓ **Paie**ment de cette bourse supplémentaire **au retour de la mobilité.**
- Les critères / sélection :
  - ✓ **Une somme identique** pour tous,
  - ✓ **Une moyenne générale supérieure à 13,70 sur l'année N-1,**
  - ✓ **Être parmi les 20 premiers** (sélection parmi tous les étudiants partis en mobilité études et stage), et qui ont pu bénéficier de différentes aides à la mobilité internationale : Bourse AMI pour étudiants boursiers sur critères sociaux du CROUS, Forfait Régional Individualisé à la Mobilité pour étudiants non boursiers du CROUS, Bourse Erasmus+ Études, Bourse Erasmus+ Stage,
  - ✓ **Sélection en respectant un équilibre** sur les disciplines, type de programme...
  - ✓ **Privilégier périodes COVID-19**

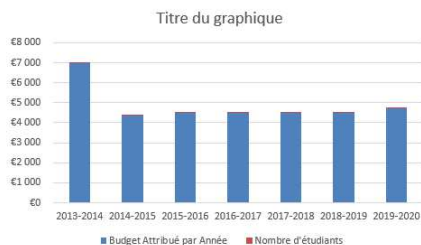
25/06/2020



### Bilan de la bourse exceptionnelle

Attribution de bourse par Année	Budget Attribué par Année	Nombre d'étudiants
2013-2014	6 976 €	21
2014-2015	4 370 €	18
2015-2016	4 510 €	22
2016-2017	4 500 €	20
2017-2018	4 500 €	20
2018-2019	4 500 €	20
2019-2020	4725 €	21

Nombre d'étudiants bénéficiaires de la bourse par année



### 21 bourses attribuées en 2019/2020

Noms	Prénoms	Niveaux	Disciplines	Cadres	Pays
		M2	Sc. et Numérique pour la Santé - BCD	01 - ERASMUS+ SMP (stage)	Luxembourg
		M2	Biologie-Ecologie - BAEMT	07 - Stage	Madagascar
		L3	Mathématiques	01 - ERASMUS+ SMS (études)	Allemagne
		M2	BS - GECCDC	07 - Stage	Japon
		M2	BS - Neurosciences	07 - Stage	Canada
		L3	Chimie - SCV	01 - ERASMUS+ SMS (études)	Espagne
		L3	Sciences de la vie - BEST	01 - ERASMUS+ SMS (études)	Tchèque, République
		M2	Eau et Société	07 - Stage	Mexique
		M2	Sc. et Numérique pour la Santé - BCD	01 - ERASMUS+ SMP (stage)	Allemagne
		M1	Biologie des mécanismes vivants	01 - ERASMUS+ SMP (stage)	Royaume-Uni
		M1	BS - GECCDC	07 - Stage	États-Unis
		M2	Biologie-Ecologie - CEPAGE	07 - Stage	États-Unis
		M2	Biologie écologie	07 - Stage	Australie
		L3	Informatique	03 - BCI	Canada
		M2	BS - MER	07 - Stage	Canada
		M2	DTRN	07 - Stage	Japon
		L3	Sciences de la terre - STE	00 - Accord de coopération	Canada
		M2	BS - Microbio & Immunologie	01 - ERASMUS+ SMP (stage)	Royaume-Uni
		L3	Informatique	01 - ERASMUS+ SMS (études)	Luxembourg
		M2	Chimie - MaMaSelf	01 - ERASMUS+ SMS (études)	Allemagne
		L3	Mécanique	01 - ERASMUS+ SMS (études)	Allemagne

» Un montant total de 4725 €  
et une attribution d'un montant de 225 €  
pour chaque étudiant pour l'année 2019/2020

M. HOFFMANN note que 21 étudiants, partis à l'étranger en 2019-2020, percevront cette bourse d'un montant de 225€ chacun.

Mme HURTREZ s'interroge « est-ce que l'identité des étudiants ayant bénéficié de cette bourse pourra être communiquée aux correspondants Relations Internationales des Départements d'enseignement ? ».

M. HOFFMANN répond qu'il demandera à Mme HAMMAR de leur adresser la présentation et la liste des étudiants concernés.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'attribution de la bourse exceptionnelle à la mobilité - année universitaire 2019-2020 - d'un montant de 225€ à 21 étudiants de la Faculté des Sciences.

## RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

*Le Conseil donne un avis UNANIME à l'attribution de la bourse exceptionnelle - année universitaire 2019-2020 - d'un montant de 225€ à 21 étudiants de la Faculté des Sciences.*

**M. HOFFMANN** remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

### g. Vote de création d'un Diplôme Universitaire

**M. HOFFMANN** présente le Diplôme Universitaire « Expertise numérique en Inondation et Traitement des eaux au SUD » (Marema) et rappelle que la maquette et les documents, mis à disposition de l'assemblée, seront transmis à la CFVU, si le Conseil valide ce DU.

**M. HOFFMANN** explique que ce DU - si le Conseil l'accepte - sera porté par la FdS, le Département BE et **Mme BORRELL**. Il se fera en collaboration avec l'UNESCO, l'IRD et 3 universités africaines de Côte d'Ivoire (Nanguy Abrogoua, INP-HB, Man). Au niveau de l'UM, les composantes FdS, Polytech et IUT Montpellier-Sète, ainsi que le Service de Formation Continue et la Direction des Relations Internationales, participent à l'élaboration de ce projet. Il ajoute que cette formation est ouverte aux étudiants du continent africain du Master MAREMA, aux doctorants et aux personnes en reprise d'études et qui pourraient entreprendre une VAE.

2 versions sont proposées : une version Full (mise en place si la situation sanitaire s'améliore) et une version Secure (prenant en compte des restrictions dues au Covid-19 et comprenant des frais moindres).

**M. HOFFMANN** précise que ce DU porte sur les thèmes du traitement de l'eau et de l'hydraulique.

**Mme HURTREZ** a plusieurs interrogations. Elle s'étonne que ce DU soit porté par le Département BE : « *la thématique de l'eau n'est pas portée par ce Département.* ». Par ailleurs, elle apprend que **Mme BORRELL** a réintégré ce Département alors que le Bureau avait voté contre cette réintégration.

**M. HOFFMANN** rappelle à **Mme HURTREZ** qu'il avait fait l'annonce de la réintégration de **Mme BORRELL** au Département Biologie Ecologie en séance du 20 mai dernier. Le courrier du Directeur du Département BE notant que le « Bureau laissait le soin à la Faculté des Sciences de définir le positionnement de **Mme BORRELL** » a également été porté à la connaissance de l'assemblée.

**M. MARTIN** a collaboré à la mise en place de ce DU. Il s'excuse de ne pas avoir évoqué la création de ce diplôme universitaire en Bureau du Département. Compte-tenu de la situation actuelle, il a été submergé et a omis d'aborder ce point lors de cette instance. Concernant l'intégration de **Mme BORRELL**, il informe que l'avis du Bureau n'est pas allé à l'encontre de celle-ci puisque **Mme BORRELL** va effectuer la quasi-totalité de son service au sein du Département. Il confirme qu'il y a eu une discussion en Conseil d'UFR à ce sujet. Il y a, d'ailleurs, eu un distinguo effectué entre la partie enseignement et la partie carrière de **Mme BORRELL**. La lettre adressée à la Direction de la Faculté indique les propos qu'il vient de tenir.

**Mme LEREDDE** a découvert la création de ce DU sur le Moodle du Conseil. Elle trouve « gonflé » que cette formation soit portée par le Département BE dont l'Eau n'est pas la thématique. Elle craint que ce DU fasse concurrence aux formations déjà existantes à la Faculté des Sciences et traitant de ce même thème. **M. MARTIN** rassure **Mme LEREDDE**, les formations ne seront pas effectuées à Montpellier. Il n'y aura donc pas de concurrence avec les formations de la Faculté. Il comprend cependant que ce DU fasse tiquer certaines personnes.

**M. HOFFMANN** confirme les propos de **M. MARTIN**, le DU sera dispensé en Afrique. Il ajoute que si ce n'est pas la Faculté des Sciences qui porte ce diplôme, d'autres composantes, comme l'IUT Montpellier-Sète ou Polytech Montpellier se feront un plaisir de s'en charger.

**Mme HURTREZ** et **Mme LEREDDE** constatent que les Départements peuvent proposer des formations qui ne correspondent pas à leurs disciplines.

**M. MANCHERON** trouve plus judicieux de supprimer dans la maquette le mot « Africains » dans la phrase « DU ouvert aux étudiants Africains exclusivement ». Cela laisse penser que les étudiants d'autres continents ne peuvent suivre cette formation.

**M. FILHOL** souhaite disposer de plus de renseignement sur le financement.

**M. MARTIN** lui explique que les fonds vont être demandés à des institutions et des bailleurs de fond sur le continent africain.

**M. FILHOL** s'inquiète de savoir si le DU sera ouvert même si les finances ne sont pas acceptées.

**M. MARTIN** le rassure, il ne voit pas comment ouvrir une formation sans avoir les fonds nécessaires. Toutefois il est confiant sur la qualité des bailleurs qui vont être contactés.

**M. MÜNCH** s'associe aux remarques de **Mme. HURTREZ** et **Mme LEREDDE**. Il ajoute qu'il a pu lire sur l'annexe 2 que **Mme BORRELL** effectuera près de 190 heures dans cette formation et que des enseignants effectueront également un certain nombre d'heures : « *que se passera-t-il pour eux si le DU n'ouvre pas ?* ».

**M. HOFFMANN** répond que les enseignements réalisés dans le cadre des DU ne sont pas comptabilisés dans les services, mais en heures complémentaires. Il ajoute que les 190 heures évoquées correspondent au volume horaire de la formation et non au nombre d'heures réalisé par la responsable de la formation.

Pour **M. BOUBY**, il n'est pas normal de voter sur un projet sans que le financement soit acté. C'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'il voit ça ! Il demande que le vote soit repoussé et qu'il y ait ultérieurement une présentation plus claire de ce diplôme.

**M. MANCHERON** ajoute qu'il n'est pas possible de solliciter des financements sans être assuré que la formation ait lieu.

**M. HOFFMANN** fera remonter à **Mme BORRELL** l'ensemble des remarques du Conseil. Il propose de procéder au vote de ce DU.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur **la création du Diplôme Universitaire « Expertise numérique en Inondation et Traitement des eaux au SUD »**.

#### RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 3

Contre : 8

Abstention : 15

**Le Conseil donne un avis DÉFAVORABLE à l'attribution de la création du Diplôme Universitaire « Expertise numérique en Inondation et Traitement des eaux au SUD ».**

**M. HOFFMANN** indique qu'il demandera à **Mme BORRELL** de revoir sa copie et informe qu'il l'invitera au Conseil du 2 septembre pour présenter le DU.

**M. MANCHERON** précise que ce n'est pas un problème de copie mais, de CNU.

**M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

#### **h. Vote des modifications du règlement des examens FdS - année universitaire 2019-2020**

**M. HOFFMANN** rappelle que le règlement des examens inclut les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC). Des points risquent d'être bloquants dans le cas où il y aurait un rebond du Covid 19.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. ARINERO**, Responsable pédagogique Licence.

**M. ARINERO** informe que l'application des MCC ouvrira à l'issue de cette séance si le Conseil approuve les modifications de l'organisation des examens pour l'année universitaire 2020-2021. Il sera alors possible de saisir les MCC jusqu'au 24 juillet prochain. Il indique que les règlements des examens Licences et Masters sont disponibles sur Moodle. Il ajoute que la correction proposée concerne principalement le calcul de la note d'UE en contrôle continu intégral (CCI).

**M. ARINERO** signale que l'avantage du CCI est qu'il permet plus de souplesse dans la gestion des notes. Il sait - cependant - qu'il y existe 2 points bloquants :

- le nombre minimum de notes,
- l'organisation d'une épreuve finale revenant à la charge du responsable d'UE.

**M. ARINERO** explique qu'il est noté que « Le contrôle continu intégral (CCI) est évalué par deux notes au minimum pour les UE à 2,5 ECTS ou par trois notes au minimum pour les UE à partir de 5 ECTS ou plus. Le CCI peut se combiner avec des TP et/ou des oraux. Le CCI nécessite une seconde session qui sera à la charge de l'enseignant responsable de l'UE. Le mode d'évaluation pour cette seconde session est librement défini par l'enseignant responsable qui sera chargé de l'organiser. » Il propose de modifier le texte par le suivant « Le contrôle continu intégral (CCI) est évalué par deux notes au minimum. Le CCI peut se combiner avec des TP et/ou des oraux. Le CCI nécessite une seconde session. Le mode d'évaluation pour cette seconde session est librement défini par l'enseignant responsable. Si un étudiant présente une absence justifiée (ABJ) à l'un des contrôles, une épreuve de substitution devra lui être proposée. Cette épreuve de substitution pourra être de nature différente (par exemple un oral). ».

**M. MANCHERON** note qu'une épreuve de substitution devra être proposée aux étudiants qui présentent une absence justifiée. Il pense que pour des évaluations régulières, il n'est pas nécessaire d'ajouter cette épreuve de substitution si l'étudiant a raté une seule épreuve. Cela est chronophage pour l'enseignant.

**Mme GOUJON** lui rappelle que l'épreuve de substitution est obligatoire, quel que soit le nombre d'épreuves réalisées. « *Ce n'est pas la Faculté qui l'impose mais la réglementation.* ».

**M. MANCHERON** indique avoir eu des échanges avec des collègues et le message qui a été retenu est de procéder à 2 évaluations en tout début de semestre pour être tranquille par la suite, notamment si on assiste à un retour de la Covid-19. A son sens, cela va à l'opposé de l'idée du contrôle continu intégral.

**M. ARINERO** et **M. HOFFMANN** signalent à **M. MANCHERON** que ce n'est pas du tout ce qui est inscrit dans le règlement des examens proposé. Ils ajoutent qu'une réunion est prévue ce vendredi 10 juillet avec les responsables de mention et ils feront passer le message.

**Mme FORET** constate que dans le CCI il n'y aura pas de possibilité d'anonymat même si c'est le service examens qui organise l'examen en janvier. Les enseignants devront donc gérer eux-mêmes la gestion des notes. Pour les grosses cohortes, elle craint que cela soit difficile et représente un frein pour passer les UE en CCI. Elle ajoute que ce n'est pas un reproche mais une remarque. Elle précise ne faire que retransmettre le ressenti des collègues.

**M. ARINERO** ne voit pas en quoi cela peut poser problème. Les notes seront indiquées dans un fichier Excel, et transmises au service des examens. Seule la moyenne de l'UE sera indiquée dans SNW.

**M. HOFFMANN** rappelle que l'anonymat n'est pas obligatoire.

**M. ASSAF** demande si le CCI n'exclut pas le côté délibératif du jury.

**M. ARINERO** lui répond qu'après délibération des notes, le procès-verbal est remis aux jurys afin qu'ils puissent délibérer.

Pour **M. BOUBY**, l'anonymat est important. Il fait remarquer qu'il peut y avoir des dérives de la part des enseignants vis à vis d'étudiants qu'ils connaissent. Il explique que dans une population globale, une petite partie profitera toujours de la faille. Il craint la dérive.

**M. ARINERO** pense qu'il faut faire confiance aux enseignants. Il ajoute que le contrôle continu intégral est encouragé par la Direction mais il n'est pas imposé. Toutefois, si l'anonymat tient à cœur à l'assemblée, la Direction de la Faculté et les équipes peuvent travailler sur de nouvelles possibilités comme les copies coins collés.

**M. LEREDDE** appui les propos tenus par **M. MANCHERON** concernant l'épreuve de substitution. Il ajoute que cela ne doit pas donner plus de travail aux enseignants. Cependant, il veut bien admettre la proposition d'une chance supplémentaire car les étudiants sont de plus en plus procéduriers. Il convient qu'il faille être vigilant et respecter les textes réglementaires.

**M. ARINERO** reconnaît que l'épreuve de substitution ne simplifie pas la gestion des notes.

**M. HOFFMANN** rappelle que les modifications proposées au vote du Conseil de ce jour sont dues à la situation sanitaire. Il ajoute que la Faculté devra à nouveau revoir son règlement des examens à l'occasion du LMD5.

**M. BAYLET** rebondit sur l'anonymat. Il explique que ce sujet a été beaucoup évoqué par les étudiants ces derniers temps. Il alerte sur l'organisation des examens notamment lorsque les étudiants sont convoqués plus de 3 fois dans la semaine ou plusieurs fois dans la même journée.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. PLEZ**, Responsable Pédagogique Master.

**M. PLEZ** explique que les modifications sont identiques pour le Règlement des examens Master.

**M. MANCHERON** procède à un comparatif entre les CCI et l'examen terminal. Il indique que « *s'il était malin* », il passerait toutes ses UE en CCI car il n'y a pas d'anonymat, la règle de max n'est pas appliquée et les examens sont organisés par la Faculté des Sciences. Même si c'est défavorable pour l'étudiant, c'est beaucoup plus avantageux pour l'enseignant.

**M. HOFFMANN** rappelle que ces modifications concernent uniquement cette année exceptionnelle. Il faudra revoir les règlements des examens notamment avec la mise en place de l'arrêté Licence.

**M. MANCHERON** revient sur l'application des MCC. Il s'interroge : « *est-ce qu'il est possible de demander à la DSIN de désigner plusieurs co-responsables d'une UE dans la nouvelle application des MCC, afin qu'ils puissent tous saisir dans l'application ?* ».

**M. HOFFMANN** explique que dans cette application cela n'est pas possible. De plus elle n'aurait pas dû être ouverte cette année, la DSIN devait mettre en place une application pour l'ensemble des composantes. Ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que cette question est posée. Il a été répondu que s'il y a plusieurs responsables de MCC, ils doivent s'accorder à ne nommer qu'une seule personne pour la saisie. Cela évitera le fait que « c'est le dernier qui répond qui a raison » et donc, certains conflits.

**M. HOFFMANN** demande à l'assemblée si elle a de nouvelles questions. En l'absence de remarque, il suggère de procéder au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le **Directeur** de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur **les règlements des examens Licence et Master de la Faculté des Sciences - année universitaire 2019-2020 -**.

**RÉSULTAT DU VOTE**

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 1

*Le Conseil donne un avis **FAVORABLE** à les règlements des examens Licence et Master de la Faculté des Sciences - année universitaire 2019-2020 -*.

**M. HOFFMANN** remercie le Conseil pour ce vote favorable et propose de passer au point suivant.

**i. Point évènement - Calendrier universitaire 2020-2021**

**M. HOFFMANN** rappelle que le Conseil a voté le Calendrier Universitaire de la Faculté des Sciences pour l'année 2020-2021 en séance du 12 février dernier. Il y était mentionné que la journée des entreprises se tiendrait le 13 octobre 2020. Il a été convenu, qu'au vu de la situation actuelle, cette journée aura lieu le mardi 3 novembre prochain et sera centralisée au niveau de l'Université de Montpellier et prise en charge par le SCUJO-IP.

**M. HOFFMANN** souligne que les Directeurs de Polytech, IAE et de la Faculté des Sciences tiennent à ce que cette centralisation soit exceptionnelle et que les années suivantes, cette manifestation soit tenue sur le site Triolet, comme les années précédentes. Il informe que cette journée sera entièrement dématérialisée. Les conférences, tables rondes et job dating se feront en distanciel. Il précise que la demi-journée sera banalisée pour les L3 et masters.

**M. LEREDDE** constate que ce changement peut poser des problèmes pour les emplois du temps.

**M. ARINERO** répond avoir contacter le service du planning qui travaille pour déplacer les enseignements compte-tenu de cette modification calendaire.

**M. SOROT** s'inquiète du Festisciences « *sera-t-il en distanciel comme la journée des entreprises ?* ».

**M. HOFFMANN** donne la parole à **Mme GAUCERAND** qui a déjà commencé à travailler sur cette manifestation.

**Mme GAUCERAND** indique qu'un 1<sup>er</sup> travail est en cours. 2 plans (Covid et non Covid) seront très certainement proposés aux associations qu'elle souhaite réunir dès la rentrée.

**M. PATERNE** demande si les associations pourront participer à la pré-rentrée comme cela se faisait les années précédentes.

**M. ARINERO** répond qu'il est en contact avec **M. BAYLET** à ce sujet. Les associations ne pourront pas prévoir de présentations en amphithéâtre devant les L1 mais il leur sera demandé de tenir un stand et de participer à la visite des néo-entrants. Il expliquera tout cela dans le point relatif à la rentrée 2020.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'il s'agit d'une information. Le Calendrier ne sera pas à nouveau voté par le Conseil. En l'absence de nouvelle remarque, il passe au point suivant.



### j. Point Parcoursup

**M. HOFFMANN** signale que **M. ARINERO** fera un bilan de Parcoursup, à chaque conseil, jusqu'à la rentrée. Il souhaite que les Conseillers soient informés tout au long de la campagne de l'évolution des inscriptions. Il cède la parole à **M. ARINERO**.

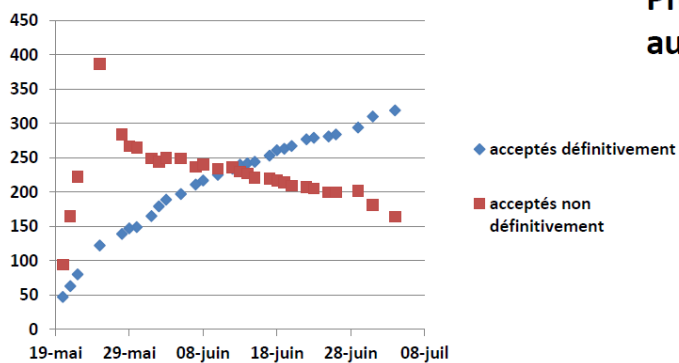
**M. ARINERO** informe que les Inscriptions Administratives (IA) débutent ce jour. Il ajoute que cette année une grande partie se fait en mode dématérialisé.

**M. ARINERO** fait le point sur Parcoursup 2020 :

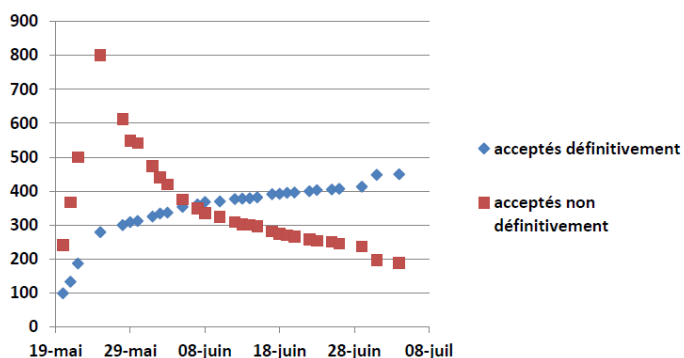
## Tableau de bord PARCOURSUP du 04/07/2020

Formation	Places	Nombre de Candidats À APPELER	Rang du dernier candidat appelé	Total candidats ACTUELLEMENT appelés	Dont propositions d'admission acceptées définitivement	Dont propositions d'admission acceptées non définitivement	Dont propositions d'admission en attente de réponse	Propositions d'admission boursiers	Propositions d'admission non résidents	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées	Candidats classés
Formation CMI Informatique	20	20	134	16	14	1	1	0	0	0	80	136
Portail CURIE	470	500	3691	498	2019 : 312 319	164	15	80	9	170	2408	4092
LAS CURIE	80	80	3292	80	39	40	1	19	2	171	571	1843
Portail MONOD	640	640	3009	640	2019 : 526 450	188	2	101	16	615	1833	4567
LAS MONOD	80	80	1632	85	62	23	0	17	3	533	391	3037
CUPGE Mathématiques et Physique	20	20	285	15	10	4	1	0	0	0	139	286
CUPGE Physique et Mathématiques	20	24	307	22	14	7	1	2	0	0	164	308

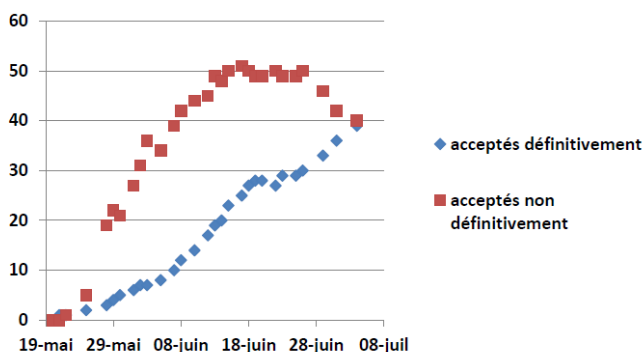
CURIE classique 470 places



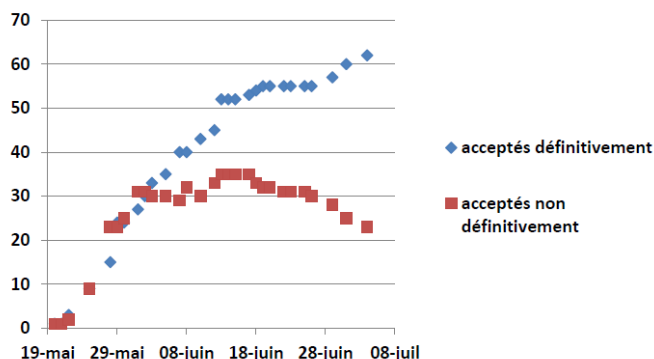
MONOD classique 640 places



LAS CURIE 80 places



LAS MONOD 80 places



M. DESPAUX s'interroge sur la procédure que doit suivre un étudiant pour s'inscrire à la Faculté des Sciences.

**M. ARINERO** lui répond que la marche à suivre est consultable sur le site de la Faculté. Il explique que dans un 1<sup>er</sup> temps l'étudiant doit s'acquitter de la CVEC. Ensuite s'il s'inscrit pour la 1<sup>ère</sup> fois à la FdS, il devra passer par IA Primo. Si l'étudiant était déjà inscrit à la Faculté, il doit s'inscrire depuis son ENT. Après avoir réalisé son IA, l'étudiant se connecte depuis son ENT pour procéder à son Inscription Pédagogique (IP). L'étudiant pourra récupérer sa carte étudiant lors de la prérentrée.

**M. DESPAUX** demande si cette formule est uniformisée au niveau de l'Université de Montpellier.

**M. HOFFMANN** indique que toutes les composantes ont dématérialisé leurs inscriptions administratives.

En l'absence de nouvelle question, **M. HOFFMANN** suggère à **M. ARINERO** de poursuivre l'ordre de jour en faisant un point sur la rentrée 2020.

#### k. Point sur la rentrée 2020

- Prérentrée

**M. ARINERO** annonce qu'il va se consacrer sur la présentation de la rentrée pour les L1. Il informe que suite à la situation actuelle, un nouveau dispositif de rentrée va être mis en place. Cette année, la rentrée sera plus humaine car des petits groupes d'environ 10 étudiants seront constitués et accueillis par un enseignant. Ce dernier aura pour mission de les informer sur ce qui les attend pendant l'année : il présentera les différents services de la Faculté (scolarité, service des stages, ...) et de l'UM présents pour les étudiants (Scuio-lp, BU, etc). Le discours sera uniformisé pour tous les groupes et devrait durer 1h30.

**M. ARINERO** indique qu'à la fin de sa présentation, l'enseignant cédera sa place à l'un des 8 tuteurs étudiants qui se chargera de la visite des lieux clés du campus. Et à la fin du circuit, l'étudiant pourra récupérer sa carte étudiant. Il ajoute qu'il est en contact avec **M. BAYLET**, Chargé de mission Etudiant, afin de faire participer les associations à cette prérentrée, au même titre que les tuteurs étudiants.

**M. ARINERO** présente la grille de rentrée :

grille

JOUR HEURES	mar. 8 sept. 20				mer. 9 sept. 20				jeu. 10 sept. 20				ven. 11 sept. 20						
8h30																			
8h45																			
9h	Groupe Curie Info 1 Ens. 7																		
9h15		Groupe CUPCE MP Ens. 7	Groupe Curie EAAMECAP HYS-CHIM/Chimie Géosciences 1 Ens. 7																
9h30			Groupe Monod 1 Ens. 7																
9h45																			
10h	Tuteur étudiant	Tuteur étudiant	Tuteur étudiant																
10h15																			
10h30																			
10h45																			
11h																			
11h15																			
11h30	Groupe Curie Info 2 Ens. 7																		
11h45		Groupe CUPCE PM Ens. 7	Groupe Curie EAAMECAP HYS-CHIM/Chimie Géosciences 2 Ens. 7																
12h			Groupe Monod 2 Ens. 7																
12h15																			
12h30	Tuteur étudiant	Tuteur étudiant	Tuteur étudiant																
12h45																			
13h																			
13h15																			
13h30																			
13h45																			
14h																			
14h15	Groupe Curie Info 3 Ens. 7																		
14h30		Groupe Curie Maths 1 Ens. 7	Groupe Curie EAAMECAP HYS-CHIM/Chimie Géosciences 3 Ens. 7																
14h45			Groupe Monod 3 Ens. 7																
15h																			
15h15	Tuteur étudiant	Tuteur étudiant	Tuteur étudiant																
15h30																			
15h45																			
16h																			
16h15																			
16h30	Groupe Curie Info 4 Ens. 7																		
16h45		Groupe Curie Maths 2 Ens. 7	Groupe Curie EAAMECAP HYS-CHIM/Chimie Géosciences 4 Ens. 7																
17h			Groupe Monod 4 Ens. 7																
17h15																			
17h30	Tuteur étudiant	Tuteur étudiant	Tuteur étudiant																
17h45																			
18h																			
18h15																			
18h30																			
18h45																			

Mme FICHARD-CARROLL précise que la Direction de la Vie du Campus interviendra également auprès des primo entrants pour apporter des compléments d'information sur la vie de l'Université.

M. ARINERO informe que les étudiants concernés, recevront une convocation par mail afin de leur indiquer le jour et l'heure auxquels ils devront se rendre sur le campus. Il ajoute que le jeudi et le vendredi sont réservés principalement aux étudiants qui auront réalisé leur inscription pédagogique le mercredi.

Concernant les L2 et L3, M. ARINERO explique qu'ils seront accueillis, lors des réunions de pré rentrée dans l'amphi Dumontet. L'ensemble des règles sanitaires (distanciation, ...) sera respecté.

M. LEREDDE remercie M. ARINERO pour cette présentation de la prérentrée des licences, ainsi que sur le travail qu'il effectue avec les enseignants impliqués. Il salue le fait que cette rentrée des étudiants puisse se faire en présentiel tout en respectant les règles sanitaires. Il remercie également les enseignants qui s'impliquent dans cette lourde mission.

• Organisation semestrielle

- M. ARINERO présente les différents scénarios susceptibles d'être mis en place pour cette année universitaire 2020-2021 :
- scenario A : pas de contraintes, uniquement le nettoyage,
  - scenario B : contraintes sanitaires légères (pas de limitation du nombre d'étudiants dans les salles, mais port du masque obligatoire ainsi que pour les enseignants - masque ou visière -),
  - scénario C : contraintes sanitaires plus fortes, le scénario C correspond au scénario B avec, en plus, une limitation du nombre d'étudiants dans les salles (rotation des effectifs),
  - scenario D : confinement ou limitation très forte de la circulation. On bascule vers un enseignement en distanciel.

M. ARINERO présente le scénario C qui est le plus complexe. Il présente plus en détail ce dernier en prenant pour exemple une formation de 240 étudiants, soit 6 groupes de TD et 6 UE nommées A, B, C, D, E, F. Il explique que la capacité maximale des salles de TD dans le bâtiment 36 est d'environ 20 étudiants. Les salles de cours des bâtiments 1, 10, 23, ...

peuvent accueillir environ 45 étudiants et les amphithéâtres du bâtiment 6 près de 75 étudiants. Il signale que les autres salles du campus ont un calibrage non uniforme et que **M. HERZLICH** et les Départements (pour les salles de TP) s'occupent actuellement de finaliser ce travail.

**M. ARINERO** présente ensuite les semaines types à partir de la semaine 38 :

## scénario C

### Guide pour la gestion des rotations d'étudiants par formation

Ex : formation 240 étudiants, 6 groupes de TD, 6 UE : A, B, C, D, E, F

Semaine 38 (TD/CM) :

½ groupe 1 par ordre alphabétique, UE A, B, C, D, E, F  
½ groupe 2 par ordre alphabétique, non présentiel  
CM sans les redoublants

Semaine 39 (TD/CM) :

½ groupe 1 par ordre alphabétique, non présentiel  
½ groupe 2 par ordre alphabétique, UE A, B, C, D, E, F  
CM sans les redoublants

Semaine 40 (TD/CM) :

½ groupe 1 : 1 étudiant par binôme, UE A, B, C, D, E, F  
½ groupe 2 : 1 étudiant par binôme, non présentiel  
CM sans les redoublants

Semaine 41 (TD/CM) :

½ groupe 1 : 1 étudiant par binôme, non présentiel  
½ groupe 2 : 1 étudiant par binôme, UE A, B, C, D, E, F  
CM sans les redoublants

Etc .....

Constitution de binômes  
de redoublants et de binômes  
de néo-entrants

Répétition de la 1<sup>ère</sup> semaine  
d'enseignement semaines 38 et 39

Le programme de l'UE se  
poursuit

Les étudiants d'un binôme  
partagent les cours et  
travaillent ensemble

Le programme de l'UE se  
poursuit

Les étudiants d'un binôme  
partagent les cours et  
travaillent ensemble

## scénario C

### Guide pour la gestion des rotations d'étudiants par formation

Ex : formation 240 étudiants, 6 groupes de TD, 6 UE : A, B, C, D, E, F

#### TP (en fonction des restrictions sanitaires et de la configuration des salles) :

Semaine paire (TP) :

½ groupe 1 : 1 étudiant par binôme, UE A, B, C, D, E, F

½ groupe 2 : 1 étudiant par binôme, pas de présentiel

Semaine impaire (TP) :

½ groupe 1 : 1 étudiant par binôme, pas de présentiel

½ groupe 2 : 1 étudiant par binôme, UE A, B, C, D, E, F

Soit programme TP réduit de moitié  
Soit dédoublement des séances à  
coûts constants (réservation de  
créneaux auprès du planning)

**M. ARINERO** note qu'il est important de laisser quelques places en présentiel pour les cas particuliers, tels que les étudiants fracturés numériques, en difficulté, en situation de handicap, en dispense d'assiduité, etc.... Quant aux étudiants fantômes, ils perdront leur place au bout de la 3<sup>ème</sup> absence consécutive non justifiée. L'avantage de ce scénario est que la moitié des effectifs seront en présentiel sur le campus. Par contre, l'étudiant ne sera en présentiel qu'une semaine sur deux.

**M. ARINERO** explique que la gestion des effectifs devra être rigoureuse (avec la liste qui sera mise à jour chaque semaine). Cela comprend la gestion des binômes, des absences, des remplacements... et la mise en place d'un système de gestion sur Moodle et la génération de listes hebdomadaires.

Concernant les L1, **M. ARINERO** indique que la gestion sera assurée par un responsable identifié dans chaque menu. La Direction a prévu 400 heures pour assurer cette mission. Il ajoute que le responsable de formation ou de menu sera le garant du respect des effectifs et de la rotation. Les enseignants seront responsables du respect des consignes sanitaires à l'échelle de leur groupe. Il remarque que pour les formations comptant 20 étudiants au maximum, tous les étudiants assisteront aux enseignements en présentiel à 100% au-delà respect des rotations, et en CM en amphithéâtre, si c'est applicable.

**M. BOUBY** remercie **M. ARINERO** pour cette présentation. Il précise que les règles de sécurité dépendent principalement des consignes sanitaires. Il prend l'exemple du Département Chimie qui a commandé des visières spécifiques pour les étudiants et les enseignants. Il ajoute que pour la Chimie organique, les TP seront divisés en 2 et qu'il faudra respecter les contraintes nécessaires pour les examens.

Par ailleurs, **M. BOUBY** signale qu'un grand nombre d'enseignements sera fait gratuitement mais il craint qu'il y ait aussi une augmentation du nombre d'heures complémentaires alors qu'il est demandé par la Direction de les diminuer.

**M. BOUBY** tient à dénoncer le marché avec UGAP car il n'est jamais précisé au moment de la commande si les produits sélectionnés sont en stock ou pas. Ce n'est qu'à la réception qu'on sait si le produit est disponible. Le Département a essayé de commander chez d'autres fournisseurs mais cela est compliqué, voire impossible.

**M. HOFFMANN** explique à **M. BOUBY** que la Faculté est contrainte au marché et tenu, à ce titre, par les contraintes réglementaires.

**M. GUEVELLOU** ajoute qu'il a sollicité de nombreux fournisseurs dans le cadre d'une mise en concurrence et ce, afin de réduire un maximum les coûts. Il a réceptionné un grand nombre de devis qu'il est en train d'analyser.

**M. BOUBY** signale la qualité des visières qui seront utilisées en Chimie : *« il faut tenir compte des spécificités et des contraintes de cette matière. »*

**M. GUEVELLOU** rassure **M. BOUBY** ; **M. WINUM**, Directeur du Département Chimie, l'a personnellement informé de cet achat spécifique au Département Chimie et il a validé les bons de commande transmis par la Secrétaire.

**M. HOFFMANN** rappelle que la rentrée ne se fera pas avant le 14 septembre, et la situation sanitaire n'est pas prévisible. Aussi la Faculté préfère préparer plusieurs scénarios.

**Mme HURTREZ** revient sur le scénario C. Elle note l'exclusion des redoublants des enseignements en présentiel alors qu'ils ont besoin d'un accompagnement autant que les primo-entrants. Elle pense qu'il ne faut pas les discriminer.

**M. HOFFMANN** lui explique que l'idée principale est d'essayer d'alléger le présentiel à ces étudiants qui ont déjà assisté aux enseignements. La priorité est portée au néo entrants qui ne connaissent ni l'université, ni le campus, et qui ne sont pas allés en cours depuis plusieurs mois.

**M. ARINERO** ajoute que c'est à contre cœur qu'il a fait ce choix. Toutefois, un accompagnement via différents supports sera mis en place pour aider ces étudiants. Il précise que ce ne sera pas une substitution mais bien un accompagnement qui ne concernera uniquement que les cours magistraux.

**M. LEREDDE** informe que le Département TEE a procédé à une enquête auprès de ses enseignants pour solliciter leur avis sur les différents scénarios possibles. Lors du Bureau du Département, il a été noté une préférence pour le C.

Concernant l'occupation des salles, **M. LEREDDE** signale que l'amphithéâtre 23.01 compte plutôt 60 places s'il est imposé aux étudiants de porter le masque. Par ailleurs, l'établissement des emplois du temps est en cours et les salles du Département seront occupées sur la plage horaire de 8h à 20h. Il ajoute que le Département propose 2 possibilités pour les enseignements. La 1<sup>ère</sup> consiste à réduire le contenu des enseignements, et la 2<sup>ème</sup> possibilité suggère de diviser en 2 les promotions mais en ajoutant des séances.

Il informe avoir fait le choix de ne pas se faire rémunérer les séances qu'il fera en plus, mais il n'est pas sûr que ses collègues aient la même démarche. Comme **M. BOUBY**, il alerte sur le risque d'augmentation des heures complémentaires pour cette année universitaire 2020-2021.

**M. HOFFMANN** explique que l'augmentation des heures complémentaires va demander un financement supplémentaire. Mais, pour le moment il n'est pas prévu de financement spécifique « Covid-19 » de la part de l'Université. Il rappelle que la masse salariale correspondante ne pourra alors provenir que de financements extérieurs ou du fonctionnement. Dans ce cas, le fonctionnement du central FdS et des Départements sera diminué.

**M. BOUBY** pense que la Direction de l'Université de Montpellier doit prendre conscience que les composantes ont besoin de plus de moyens pour offrir à leurs étudiants des enseignements convenables. Pour cela, il faut solliciter une enveloppe supplémentaire en précisant que la situation actuelle est problématique.

**M. HOFFMANN** répond qu'une demande de moyens a déjà été déposée à la Présidence. Il revient sur les financements extérieurs qui pourraient permettre d'augmenter la masse salariale, et alerte sur l'appel à projet Hybride.

**M. HERZLICH** souhaite apporter des précisions sur les locaux du campus Triolet. Il explique que le travail en cours consiste à préciser la capacité de chaque salle, en prenant en compte les contraintes notamment de distanciation d'un mètre entre

chaque table. Dans certaines salles, il est difficile de les mettre en place, comme dans l'amphithéâtre 23.01 où les rangs sont extrêmement proches les uns des autres, - comme l'a signalé **M. LEREDDE** -.

**M. FILHOL** remercie **M. ARINERO** de cette présentation. Il regrette que tous les étudiants soient contraints à l'alternance des enseignements et qu'il n'y ait pas de roulement. Il alerte sur les risques de tension que ce procédé pourrait engendrer entre les étudiants. Il propose que soit installées des caméras dans les amphithéâtres afin que tous les étudiants puissent suivre en même temps, que ce soit en présentiel ou à distance. Il revient sur l'enseignant garant du respect des consignes sanitaires à l'échelle de son groupe, et s'interroge sur l'attitude à tenir si un étudiant ne veut pas mettre son masque ou concernant l'arrivée d'un étudiant si la capacité d'accueil de la salle est atteinte.

**M. HOFFMANN** explique que les règles doivent être respectées. Si l'étudiant ne veut pas porter son masque ou si la capacité d'accueil est atteinte, il faut refuser l'étudiant en lui expliquant pourquoi. Il a confiance dans le comportement des étudiants et le respect mutuel entre l'enseignant et l'étudiant.

**M. HOFFMANN** revient sur la proposition de **M. FILHOL**. Il explique que certains enseignants ne sont pas prêts à faire des enseignements dématérialisés ou à être filmés pendant leur cours. Il ajoute que l'enseignement à distance pourra être réalisé par ceux qui le souhaitent mais la Faculté ne dispose pas du matériel approprié.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. SOROT**.

**M. SOROT** remercie **M. ARINERO** pour cette claire présentation, même si le scénario proposé ne lui convient pas tant que cela. Il prend l'exemple d'un enseignement qu'il a pu suivre lorsqu'il était en L3. Il se rappelle qu'un enseignant proposait à ses étudiants un enseignement hybride. Il en garde un très bon souvenir. Il invite la Direction à le contacter pour qu'il les accompagne dans cette démarche ou qu'il leur donne plus d'informations.

**M. HOFFMANN** rappelle que les correspondants pédagogiques travaillent sur les enseignements hybrides. L'enseignant cité par **M. SOROT** avait très probablement réfléchi à la manière de construire son cours - cela ne se fait pas en 15 jours -. Il rappelle que la rentrée se fera le 14 septembre pour les licences, ce qui laisse peu de temps aux enseignants de revoir leur méthode d'enseignement. Il ajoute que vendredi 10 juillet 2020, les responsables de mention et pédagogiques, ainsi que les Directeurs de Département, seront réunis par **M. ARINERO** afin de faire un point sur la situation.

**M. ARINERO** rappelle que les examens de 2<sup>ème</sup> session se dérouleront fin août. Le calendrier sera prêt et publié en fin de semaine.

**M. HOFFMANN** ajoute que les examens se feront en distanciel ce qui permettra aux étudiants étrangers, ou qui habitent loin de Montpellier, de passer les épreuves depuis chez eux sans frais supplémentaires.

En l'absence de nouvelle question sur ce sujet, **M. HOFFMANN** tient à remercier **M. ARINERO** pour l'énorme travail qu'il réalise pour la mise en place de cette rentrée exceptionnelle 2020.

L'auditoire se joint à **M. HOFFMANN** et remercie à son tour **M. ARINERO**.

## 5. Questions diverses

**M. HOFFMANN** rappelle que 3 points avaient été soumis en questions diverses :

### I. Les élections des représentants étudiants au Conseil d'UFR

**M. HOFFMANN** précise que le scrutin était prévu le 24 mars dernier. Suite à la Covid-19, il a été reporté. Il devrait se tenir en fin d'année.



**M. GUEVELLOU** informe l'auditoire que le scrutin devrait intervenir au début du mois de décembre prochain. Il est en attente d'une confirmation définitive de la DAGI.

#### **m. CROUS - Bourse étudiants**

**Mme GOUJON** demande à **M. SOROT** d'où vient l'information relative au versement d'un 11<sup>ème</sup> mois de bourse au mois de juillet.

**M. ARINERO** prend la parole et explique qu'un courrier a été rédigé par le CROUS concernant ce 11<sup>ème</sup> versement au titre de la tenue d'examens en juillet.

**Mme HURTREZ** explique avoir été interpellée par des étudiants par mail pour savoir quand ils percevraient cette bourse. Le CROUS leur aurait spécifié que c'était à la composante de transmettre la liste des bénéficiaires.

**M. HOFFMANN** note que ce n'est pas la 1<sup>ère</sup> fois que la Faculté organise des examens en juillet. Les calendriers des examens ont été transmis à la CFVU. Il se demande s'il y a eu des échanges entre le CROUS et la CFVU. Il va se renseigner.

**M. PLEZ**, Responsable pédagogique Master a été contacté par **Mme HURTREZ** à ce sujet. Il va rediriger le mail à **M. HOFFMANN** et **Mme GOUJON**.

**Mme GOUJON** n'a pas été informée que l'établissement avait été sollicité par le CROUS. Dès que la demande lui sera communiquée, elle se chargera de ce dossier, dans les meilleurs délais, pour ne pas pénaliser les étudiants concernés.

#### **n. Budget des Départements - 3<sup>ème</sup> versement**

**M. HOFFMANN** rappelle la question de **M. BOUBY** : « Les Départements d'enseignement percevront-ils le 3<sup>ème</sup> versement en fin d'année ? ».

**M. HOFFMANN** explique que les commandes « Covid » vont être regroupées afin de diminuer les tarifs. Un bilan sera ensuite effectué. Le dernier tiers sera alors calculé par la Direction puis reversé aux Départements.

**M. BOUBY** explique que le surcoût dû à la situation actuelle, pourra être absorbé par le Département Chimie. Il ajoute que le Département est en capacité de fournir le gel hydroalcoolique.

**M. HOFFMANN** précise que d'autres achats et dépenses sont à prévoir en dehors du gel hydroalcoolique. Il constate qu'à ce jour tous les Départements n'ont pas encore fait remonter à la Direction leur budget comme cela leur a été demandé. Il attend de connaître les taux d'exécution des Départements, qu'il sait très minimes (des commandes n'ont pas été passées, les frais étaient moindre compte-tenu du confinement). Il a besoin d'avoir tous les renseignements nécessaires pour établir le montant du 3<sup>ème</sup> tiers.

**M. HOFFMANN** rassure **M. BOUBY**, il y aura un versement mais pour le moment, il n'y a aucun chiffre de définitif. D'ailleurs, aucun montant n'a été communiqué puisque lui-même ne les connaît pas, tant que le bilan n'a pas été réalisé.

**M. GUEVELLOU** ajoute qu'une demande a été formulée au Comité de Direction du 7 juillet dernier. La Direction s'engage à fournir un bilan analytique prochainement ... « comme tous les ans ! ».

**M. GUEVELLOU** s'adresse à **M. BOUBY** : en cette fin d'année universitaire durement impactée par la pandémie de la Covid-19, « *le travail pour les services administratifs et financiers est colossal !* ». Il explique que ceux-ci sont en passe de finaliser les nombreuses commandes de gel hydroalcoolique, de distributeurs, de masques, de visières, ... et cela, pour l'ensemble de l'UFR. Il demande aux membres du Conseil une certaine bienveillance quant au suivi et aux attentes relatifs à

l'ensemble de ces achats. Il précise que tous les Départements d'enseignement seront dotés de distributeurs de gel hydro alcoolique et qu'ils ont déjà les kits d'équipement de protection individuelle fournis par l'Université.

**M. HOFFMANN** précise que tout va très vite. Il ajoute qu'un point financier sera présenté lors du Codir du 21 juillet 2020. Les équipes sont actuellement à pied d'œuvre.

**M. BOUBY** les en remercie. Il ajoute que lors des commandes, il faut prendre en compte les spécificités de certaines d'entre elles. Les délais doivent être respectés et la livraison doit être faite avant la rentrée.

**M. GUEVELLOU** revient sur les taux d'exécution des Départements. Il sait qu'à ce jour ils sont en moyenne à hauteur de 40% en dépenses. Il confirme que le versement du 3<sup>ème</sup> tiers sera calculé prochainement, puis communiqué dès la rentrée.

Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 15.**

**M. HOFFMANN** remercie les conseillers de leur présence et signale que le prochain Conseil se réunira le 2 septembre prochain à 8h45 en visioconférence.

**M. HOFFMANN** souhaite d'excellentes vacances d'été à l'assemblée. Il rappelle que les personnes rencontrant un quelconque problème et ce, « *de tout ordre* » doivent le faire remonter à la Direction pour qu'une solution puisse être apportée.

**Le Président de séance**

**La Secrétaire de séance**

**Alain Hoffmann**

**Sandra Gaucerand**